



La lettre d'infos

Vendredi 28 Février 2020



COMMUNIQUÉ INTEMPÉRIES

Compte tenu des conditions atmosphériques, des prévisions météorologiques et en raison de l'état actuel des terrains, le District Oise de Football a décidé de reporter à une date ultérieure toutes les rencontres officielles départementales prévues le Samedi 29 Février et le Dimanche 1er Mars 2020.

Seuls sont maintenus :

- les matchs de Futsal
- le match de Coupe de l'Oise U16F à 7 - AS BEAUVAIS OISE - US CHOISY AU BAC
- le match de Coupe de l'Oise U16F à 7 - FC LIANCOURT CLERMONT - AS ST SAUVEUR
- le Festival U13 PITCH à NOYON

COMMUNIQUÉ DU DISTRICT

En raison des risques épidémiologiques actuels, le District Oise de football vous rappelle les règles d'hygiène élémentaires :

Se laver les mains régulièrement

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle fermée

Tousser ou éternuer dans son coude

Eviter de se serrer la main même en situation protocolaire

**Claude COQUEMA
Président du District**



DENIS BERNARDIN UNE VIE AU SERVICE DU FOOTBALL

Si l'on devrait à brûle-pourpoint donner un nom d'un de nos plus dévoués dirigeants du département, Denis BERNARDIN serait sans aucun doute celui qui viendrait à l'esprit de la plupart d'entre nous. Le résumé de sa carrière footballistique est un véritable exemple pour nous tous. En fait, elle est d'une simplicité étonnante car Denis BERNARDIN est dirigeant à l'US ST GERMER DE FLY depuis le 1er Janvier 1969 et ceci sans aucune interruption. Il est par la suite devenu vice-président du club en 1973 et en est le Président Trésorier depuis 1983.



Pour récompenser cette carrière et ce dévouement exceptionnels, les dirigeants et joueurs du club ont décidé d'organiser une fête en son honneur le 15 Février dernier où diverses personnalités avaient été invitées à la salle socioculturelle de St Germer de Fly. Le District Oise de Football n'a pas été en reste, car son Président Claude COQUEMA accompagné de Patrick MAIGRET Président Délégué et de Jean-Luc BOURLAND membre du Comité de Direction ont remis à Monsieur Denis BERNARDIN la médaille d'Or du D.O.F. en remerciements pour tous les longs et éminents services rendus et qu'il continue de rendre en faveur de notre sport.

AGENDA

Prochaines réunions des Commissions du District

✚ **Mardi 3 Mars 2020**

17h30 : Bureau du Comité De Direction

✚ **Mercredi 4 Mars 2020**

18h00 : Comité De Direction

✚ **Jeudi 5 Mars 2020**

FORMATION : « Réagir face à un conflit »



Le District Oise de Football propose une formation « **Réagir face à un conflit** » qui aura lieu le :

Samedi 7 Mars 2020 de 8h30 à 12h30 à CAUFFRY

Pour vous inscrire, il vous suffit de retourner la fiche d'inscription (à télécharger sur le site du District) à carfaux@lfhf.fff.fr

Le stagiaire finance sa formation : le stagiaire effectue un virement de 15 € sur le compte de la Ligue en utilisant le libellé suivant : **nom PFFD Cauffry**

Si le stagiaire finance lui-même sa formation et par conséquent règle par virement, le stagiaire doit joindre son RIB ou IBAN au dossier d'inscription afin d'être remboursé en cas d'annulation de la formation.





FESTIVAL U₁₃ PITCH
2ème tour le **SAMEDI 14 MARS 2020**
Rendez-vous 13 H 15 précises
Début de la Jonglerie à 14 h 00



CENTRES	A	B	C	D	E	F
1 GOUVIEUX (stade municipal)	CHAUMONT	FC VILLERS	ANGY	GOUVIEUX	ST SAUVEUR	VALOIS
2 GRANDFRESNOY (stade municipal)	CHOISY	HAUDIVILLERS	CHEVRIERES/ GRANDFRESNOY	ST AUBIN	MARSEILLE	AMBLAINVILLE
3 ST JUST (synthétique)	LIANCOURT/ CLERMONT	ST CREPIN	ST JUST	ORRY	MOLIENS	USAP BEAUBAIS
4 MARGNY (stade M. Muid)	CHANTILLY	SENLIS	MARGNY	BETHISY	ALLONNE	LE PLESSIS BRION
5 AS BEAUBAIS OISE (synthétique)	CHAMBLY	HERMES	LABOISSIERE	GRANDVILLIERS	MERU	AS BEAUBAIS
6 RESSONS (stade municipal)	CREIL	ROYE/NOYON	RESSONS	CREVECOEUR	CHIRY ou NOYON	ST JUST BEAUBAIS
7 ESTREES (stade des Charmilles)	AFC COMPIEGNE	NOAILLES	ESTREES	FROISSY	CAUFFRY	BRETEUIL
8 PONT (synthétique)	NOGENT	BALAGNY	MAIGNELAY	LAIGNEVILLE	CREPY	PONT

DEUX QUALIFIÉS PAR GROUPE

Finale Départementale FESTIVAL U13 le SAMEDI 11 AVRIL 2020

FINALE FESTIVAL U13 PITCH DU 11 AVRIL 2020



Les clubs intéressés par l'organisation de la Finale Départementale U13 Pitch qui aura lieu sur la journée du Samedi 11 Avril 2020 sont invités à faire acte de candidature auprès du secrétariat du D.O.F. pour le **13/03/2020 au plus tard.**

Voir le cahier des charges de cette journée qui sera à respecter sur le site du District.

FORFAIT GÉNÉRAL

Veillez noter que l'équipe ci-dessous est déclaré forfait général pour la saison 2019/2020.

- RC PRECY 2 VÉTÉRANS niveau 3 groupe D





Cette manifestation s'est déroulée en partenariat avec les restos du cœur.

Sous la direction des Commissions des Jeunes et Technique, ces deux journées ont rassemblé plus de 1000 joueurs (es) sur 17 centres.

Remerciements aux clubs et Mairies de Montataire, Estrées, Sérifontaine, Laigneville, Lamorlaye, Ribecourt, Verneuil, Marseille, Margny, Ressons, Beauvais, Saint Leu, Compiègne et Breteuil pour le prêt des salles.

Remerciements également aux clubs pour la collecte des denrées qui a été remise aux « restos du cœur ».

Texte : Patrick Maigret





DIMANCHE 1ER MARS 2020

15H - STADE LOUCHART (PONT-SAINT-MAXENCE)

PARTICIPATION LIBRE

RENCONTRE AU PROFIT DES



PROCÈS - VERBAUX



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 25 février 2020

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Nicolas ALLART, Thierry DESESSART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL.

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

1-) Courriers

Suite au courrier de l'AS Noailles-Cauvigny (19/09), il apparaît que sur le relevé de renouvellement des licences, la date indiquée est celle d'une mise à jour de la licence. Après vérification des informations M. Walter Pannier (US Attichy) et M. Gabriel Vaucher (AS Noailles-Cauvigny) pourront représenter leur club pour la saison 2019-2020.

US Lassigny (19/09) sur la non représentation du Club par M. Antoine Baillet. Une explication de l'article 33.g du statut de l'arbitrage a été faite.

JS Thieux (26/09) sur l'application du statut de l'arbitrage lors de la saison 2018/2019. La même réponse que celle du 26/06/2019 a été faite.

ES Remy (27/09) sur le rattachement d'un arbitre. Une explication de la démarche à suivre a été faite.

ASC Val d'Automne (01/10) sur la non représentation du club par M. Jean-Baptiste Dorchies. La licence a été renouvelée après la date du 31/08/2019.

US Mouy (25/01) pour une explication de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage. Une explication a été faite téléphoniquement.

2-) Constat des clubs en infraction au 1^{er} février 2020

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41, 46 & 47), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 1^{er} février 2020 et en dresse la liste qui suit :

AUNEUIL AS – D2
 BEUVRAIGNES US – D4
 BLARGIES RC – D4
 COMPIEGNE FC GEN. ECDR – D4
 GAUDECHART US – D4
 GRANDVILLIERS AC – D1
 HENONVILLE AS – D4
 LASSIGNY US – D1
 MONTMACQ AS – D4
 PONTPOINT AS – D3
 RIBECOURT US – D1
 SACY ST MARTIN FC – D4
 SILLY LE LONG AMS – D1
 ST PAUL FC – D3
 THIERS SUR THEVE ES – D4
 TRACY LE MONT AMS – D3
 VERNEUIL EN HALATTE AS – D1

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2020 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

3-) Formations arbitres première partie de saison

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Ribécourt et ceux de la session de décembre; elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 39 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de match d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres et clubs concernés :

Arbitre	Club
ALEIXO José	Pont Ste Maxence US
BAGALA Benjamin	Chambly FC
BARTOLOTTA Gianni	Amblainville FC
BENABED Nassim	Standard Montataire FC
BENABED Sofiene	Standard Montataire FC
BROUET Tristan	Breuil le Sec US
CASTAGNA Laurent	Cires les Mello US
CHAPELLE Charlotte	Chambly FC
CHEKLAL Mohammed Elamine	Indépendant
CLEMENT Anaïs	Chambly FC
COURTIN Mathis	Hermes BAC
DANSOKO Samba	St Crépin USR
DE PREMONVILLE Clément	Amblainville FC
DEMETZ Raphaël	Paillart US
DUMAS Arnaud	Ruraville FC
GASPART Marine	St Just des Marais FC

GUILLAUME Matis	Lagny Plessis FC
HAMON Maël	Chevrières-Grandfresnoy US
JAMAL Kamil	Nogent US
LEDRU William	Chaumont CS
LEVEL Maxime	Villers St Paul US
LEVEQUE Théo	Chiry-Ourscamp FC
LOUBAR Merzek	Crevecoeur le Grand US
MACHUELLE Quentin	Etouy-Agnetz US
MENUSIER Kelvin	Nointel FC
MIGOTTI Jimmy	Noailles-Cauvigny AS
NGA ABENA Bernadette	Compiègne AFC
OLIVIER Mathéo	Margny US
PAREDES Mathieu	Crépy en Valois US
PINARD Aurélien	Plessis Brion US
POURCIN Cédric	Plessis Brion US
PREVOST Corentin	Pont Ste Maxence US
ROBAS Vincent	Mouy US
ROCHE Tony	Chaumont CS
ROGER Aubry	Canly FC
SAKHANOKO Fodie	Pont Ste Maxence US

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage sera au mois de mai 2020 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres.

4-) Règlements particuliers du DOF

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires, ainsi que de la liste des observateurs et constate qu'aucun club ne peut remplir pour la saison 2019/2020 les conditions liées aux articles 6.1 et 6.4 des règlements particuliers du DOF.

5-) Rappels

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2019/2020 à consulter l'application Footclub :

(Compétitions, arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2019 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jacky ROUSSEL**

